



Swiss BodyCraft

Sculpture et harmonisation du corps

Contrat d'abonnement

Nom:.....

Prénom:.....

Adresse:.....

NPA & lieu :

Tél.privé:.....

Tél. portable:.....

Date de naissance:.....

Horaire des cours: selon programme et réservation

Tarifs à choix (indiquer votre choix)

Abonnement de 3 mois payable par mois	Frs 110.00/mois	<input type="checkbox"/>
Payable en 1 fois	Frs 300.00	<input type="checkbox"/>
Abonnement de 6 mois payable par mois	Frs 100.00/mois	<input type="checkbox"/>
Payable en 1 fois	Frs 550.00	<input type="checkbox"/>
Abonnement de 12 mois payable par mois	Frs 90.00/mois	<input type="checkbox"/>
Payable en 1 fois	Frs 950.00	<input type="checkbox"/>

Vous pouvez remettre ce bulletin dûment daté et signé:

- par courrier à Jean Widmer — Grand Rue 60 — 1110 Morges
- Après le cours directement auprès du chargé de cours

Lieu & date Signature:

Conditions générales (voir au verso)

Conditions générales

Équipement

Une tenue de sport (short / training / leggings / body / T-shirt et chaussures de gymnastique propres) dans la salle est exigée. L'utilisation d'un linge est obligatoire. **Chaque participant viendra avec sa propre natte de sport.**

Conditions de paiement

Le montant total peut être payé dans les 10 jours suivant la signature du présent contrat, au comptant avant le début du cours ou au moyen du BVR sur le compte CCP.

Les cours se font toute l'année à l'exception des jours fériés officiels vaudois. Les cours collectifs sont planifiés en fonction du nombre de participants. Un minimum de 6 participants est demandé pour assurer un cours. En été le nombre de cours est réduit en fonction de la fréquentation de ceux-ci. Aucun membre ne pourra prétendre à une quelconque contrepartie financière ou en nature en rapport avec cette réduction saisonnière du nombre de cours.

Les cotisations à versement unique doivent être acquittées dans les dix jours suivant la signature du contrat.

Les cotisations à règlement mensuel doivent être acquittées avant le début de chaque mois. En cas de retard supérieur à deux mensualités, je me réserve le droit d'exiger le solde des cotisations dues jusqu'à l'échéance du présent contrat.

En cas de maladie, d'accident ou de service militaire, un contrat de six mois ou plus peut être prolongé pendant une durée équivalente à celle de l'absence y relative mais au maximum de quatre mois. La présentation d'un certificat médical ou d'un ordre de marche doit s'effectuer dans les deux semaines suivant l'incapacité de fréquenter le cours. Au delà de ce délai aucun justificatif ne sera pris en compte. En cas de grossesse, une prolongation de six mois maximum peut être accordée sur demande.

Les cotisations dues jusqu'à l'échéance initiale du contrat restent exigibles durant les périodes d'absence au sens du point précédent et la durée de prolongation éventuelle y relative sera accordée directement à l'échéance du présent contrat.

Organisation des cours

- Pour des questions d'organisation, réservations de cours indispensables
- Le participant au cours stationnera son véhicule sur les places de parc visiteurs.

Participants

- Femmes et hommes de tout âge
- Les cours démarrent avec un minimum de 4 personnes
- Les absences à un cours ne sont ni remplacées ni remboursées
- Le nombre de participants maximum par cours de 16 personnes

Reconduction d'abonnement

Contrat / abonnement annuel: A son échéance, le contrat sera reconduit tacitement, pour la même période et le même abonnement. Une résiliation écrite doit me parvenir 2 mois avant la date d'échéance du présent contrat. Un bulletin de versement vous sera adressé pour le renouvellement de cet abonnement.

Je me réserve le droit de modifier en tout temps les horaires d'ouverture, les horaires de cours et les règlements ainsi que les tarifs à la prochaine échéance du présent contrat.

Le présent contrat vaut également comme reconnaissance de dette au sens de l'article 82 LP.

Pour tout litige pouvant survenir, le for juridique est fixé à Morges.